

# Des éoliennes dans les champs – un danger majeur pour les agriculteurs et la sécurité alimentaire

par Peter F. Mayer,\* Allemagne



Peter F. Mayer  
(Photo [www.tkp.at](http://www.tkp.at))

*Des éoliennes ont été mises en service en très grand nombre au beau milieu de terres agricoles. L'abrasion des rotors libère des substances parfois très toxiques, comme des fibres de carbone ou de verre très fines qui peuvent endommager les poumons. S'y ajoute toute une série de produits*

*chimiques dangereux, comme le bisphénol A. Ces microparticules se répandent dans un large périmètre, contaminent le sol et, par la suite, les denrées alimentaires.*

J'ai déjà évoqué les effets sur les personnes et les réactions qu'ils suscitent. Des habitants du sud de la Crète ont empêché l'installation d'éoliennes supplémentaires. Cette décision a été motivée par les maladies graves dont souffrent les riverains des grandes installations situées sur les crêtes des montagnes.<sup>1</sup> La zone est devenue mortelle pour toutes sortes d'animaux et l'agriculture est devenue impossible. Une étude médicale précise que «des voisins vivant dans un rayon de 10 kilomètres autour d'éoliennes industrielles ont fait état d'effets néfastes sur leur santé et ont envisagé de quitter leur maison. Certains participants ont décrit leur inquiétude pour la faune et l'impact sur leurs animaux domestiques, leurs animaux et l'eau de leur puits.»<sup>2</sup>

Notre collègue *Sandere-Faes* a d'abord exposé dans un premier article les connaissances scientifiques concernant les multiples risques potentiels pour la santé liés aux éoliennes.<sup>3</sup> Il a ensuite évoqué dans un second article les documents connus des autorités, dont l'avocat *Thomas Mock* a fait part l'année dernière au Parlement de Basse-Saxe sous la forme d'un rapport d'ex-



*Voici un exemple d'une chaîne d'éoliennes dans une ceinture de protection contre le vent avec des champs d'un côté et une zone industrielle de l'autre. La surface touchée serait encore de 1,57 km<sup>2</sup> pour un périmètre de 1000 mètres et de 3,53 km<sup>2</sup> pour une portée de 1500 mètres de la contamination. (Photo mad)*

pertise.<sup>4</sup> Il s'agit là des dangers encore à peine esquissés du «tournant vert» pour l'homme, l'animal et l'environnement.

Il est assez probable que ces dangers entraînent (ou devront entraîner) à plus ou moins long terme des interdictions d'utilisation dans un rayon d'au moins 1000 mètres autour des sites d'implantation des éoliennes. La surface concernée serait de 3,14 kilomètres carrés. C'est ce qui ressort d'une expertise présentée au Parlement de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. L'auteur de cette expertise est l'avocat *Thomas Mock*, et date du 2 mars 2023. Elle a été réalisée à la demande de la *Gesellschaft für Fortschritt in Freiheit e.V.*, un groupe de réflexion qui se qualifie lui-même de «libre».<sup>5</sup>

Si le rayon de la contamination augmente à 1500 mètres, la surface affectée passe à 7,07 km<sup>2</sup> ( $F = r^2 \cdot \pi$ ).

\* *Peter F. Mayer* est journaliste pour *Science&Technology*. Il est éditeur et rédacteur en chef de «tkp – Der Blog für Science&Politik» et peut être contacté à l'adresse [home@tkp.at](mailto:home@tkp.at).

Les microparticules libérées dans l'environnement par les rotors d'éoliennes affectent les biens et la santé des riverains, ainsi que les terres agricoles, où une contamination significative et croissante par diverses microparticules se produit au fil des décennies d'exploitation. L'exploitation d'éoliennes est susceptible de faire l'objet d'oppositions à l'octroi d'autorisations en raison de l'abrasion/érosion/délamination naturelle et inévitable de microparticules toxiques des surfaces des rotors.

Or, cela n'a pas été le cas jusqu'à présent. Au contraire, des éoliennes sont construites à grande échelle au milieu des champs, comme le montre l'image ci-dessus. C'est le cas dans l'agglomération de Vienne, en Basse-Autriche et dans le Burgenland, dans le Weinviertel, le Marchfeld, le bassin viennois ou dans la région du lac de Neusiedl. C'est de ces régions que provient une grande partie du fourrage cultivé dans la région, et des aliments pour les humains, comme différentes céréales et légumes.

Selon l'expertise de Thomas Mock, le risque d'atteintes significatives à la santé dues à l'apport de particules toxiques et nocives est disproportionné et inacceptable, conformément aux articles 2 et 20a de la Loi fondamentale allemande, et peut mettre en péril l'existence d'une exploitation agricole, conformément à l'article 14 du même texte. En l'occurrence, compte tenu des grandes surfaces des rotors actuels et de l'usure moyenne mais inévitable de microparticules de toutes tailles et de la durée de vie des rotors, il faut déjà présumer d'une quantité significative de microparticules qui, en raison de leur taille minuscule, se chiffre déjà en millions de particules.

«Les sites situés dans des zones de production de denrées alimentaires ou sur des terres agricoles sont donc exclus en soi», explique Mock. Mais ce n'est pas le cas, comme nous pouvons le constater.

Les matériaux carbone/GFK/CFK utilisés dans les surfaces des pales de rotors actuels sont des substances synthétiques qui n'existent pas dans la nature. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont à la fois hydrofuges (hydrophobes), lipophobes et antisalissure. En raison de leur grande stabilité, les composés chimiques du carbone/GFK/CFK ne sont pratiquement pas détruits par les processus de dégradation habituels dans l'environnement. En conséquence, ils ne peuvent pas non plus être extraits des eaux



*Les rotors d'une longueur d'environ 80 mètres, devenus courants aujourd'hui, ont une surface totale de 250 à 350 mètres carrés. Une installation éolienne avec trois rotors de ce type a donc une surface totale d'environ 1000 mètres carrés. (Photo mad)*

usées par les procédés de décomposition courants dans les stations d'épuration, lesquels reposent essentiellement sur l'utilisation de micro-organismes.

En d'autres termes, ils restent durablement dans les sols ou les nappes phréatiques s'ils ne sont pas absorbés par les plantes et ne se retrouvent donc pas dans l'alimentation des êtres humains et des animaux.

Les carbone/GFK/CFK sont toxiques pour les êtres humains et les animaux au point d'être soupçonnés d'être nocifs pour la reproduction et cancérigènes à fortes doses (notamment le bisphénol-A) comme l'est l'amiante (UBA 2020).

Jusqu'à présent, les autorités compétentes n'ont même pas demandé de prévisions ou d'études ou de suivi pour protéger les riverains et l'agriculture, même si les installations sont construites à quelques centaines de mètres seulement d'habitations ou même juste à côté ou au milieu de terres destinées à la culture de produits alimentaires.

Tout cela a déjà été fait à grande échelle et est continuellement étendu et développé en faveur de la «protection du climat».

### **A quand les interdictions d'utilisation et les expropriations de l'UE?**

Comme l'explique l'avocat, il existe des lois et des paragraphes interdisant l'installation d'éoliennes, même à proximité de terres agricoles. Que se passe-t-il si ces paragraphes sont maintenant appliqués à l'envers? La contamination a eu lieu, l'utilisation agricole ne peut donc plus être autorisée.

Depuis un certain temps, l'UE fait tout pour rendre la vie des agriculteurs difficile. Les réglementations entraînent des expropriations et des expulsions massives d'agriculteurs comme en

Hollande,<sup>6</sup> des taxes sur le CO<sub>2</sub> pour les vaches au Danemark<sup>7</sup> et sont complétées par des restrictions bureaucratiques sans fin.

En même temps, les farines d'insectes issues de grillons, de vers de farine et d'autres bestioles similaires sont autorisées pour la production de denrées alimentaires,<sup>8</sup> de viande de laboratoire,<sup>9</sup> de lait artificiel,<sup>10</sup> de beurre chimique<sup>11</sup> ainsi que la production verticale de légumes dans des méga-usines, le tout massivement subventionné par les impôts.

Selon le rapport d'expertise, les quantités d'émissions de microparticules sont considérables, comme le prouvent les études, et posent notamment un défi à la législation sur la protection des sols. Après des décennies d'exploitation, d'énormes surfaces de sol devront en effet être nettoyées en cas de contamination par les émissions, selon l'avocat.

La question est alors de savoir qui peut se le permettre. Si la société d'exploitation du parc éolien fait un jour faillite, l'agriculteur se retrouvera avec une surface contaminée dont l'utilisation sera interdite et l'assainissement trop coûteux. Cela offre un champ d'action idéal pour les grands gestionnaires de fortune, qui se présentent alors comme des entrepreneurs.

Selon moi, la question n'est pas de savoir si cela va se produire, mais seulement quand. L'idéologie «One Health» de l'OMS, que l'UE a

également adoptée, fournit le cadre de justification idéal.

Source: <https://tkp.at/2024/08/19/windraeder-in-feldern-super-gau-fuer-bauern-und-nahrungsmittelsicherheit/>, 19 août 2024

(Traduction «Point de vue Suisse»)

<sup>1</sup> <https://tkp.at/2024/06/16/hitze-und-saharastaub-in-griechenland-und-die-rolle-von-windparks/>

<sup>2</sup> <https://tkp.at/2024/07/02/studie-windraeder-machen-menschen-und-tiere-krank-und-schaden-der-umwelt/>

<sup>3</sup> <https://tkp.at/2024/08/09/windkraftwerke-als-todes-fallen-fiese-fasern-und-kontaminationsrisiken/>

<sup>4</sup> <https://tkp.at/2024/08/15/windkraft-und-fiese-fasern-fakten-von-ra-thomas-mock/>

<sup>5</sup> <https://fortschrittinfreiheit.de>

<sup>6</sup> <https://tkp.at/2023/09/22/der-krieg-gegen-bauern-und-selbstaendige-landwirtschaft-in-der-eu-am-beispiel-holland-und-ukraine/>

<sup>7</sup> <https://tkp.at/2024/06/27/daenemark-steuern-auf-kuehe-um-laborfleisch-zu-foerdern/>

<sup>8</sup> <https://tkp.at/2023/01/17/neue-eu-verordnung-erlaubt-die-beimischung-von-hausgrillen-in-nahrungsmitteln/>

<sup>9</sup> <https://tkp.at/2024/05/06/laborfleisch-statt-rindern-so-betreibt-die-who-die-umwandlung-unserer-ernaehrung-von-natur-zu-fake/>

<sup>10</sup> <https://tkp.at/2024/04/23/deutschland-foerdert-produktion-von-kunst-milch-und-kunst-fleisch/>

<sup>11</sup> <https://tkp.at/2024/07/16/butter-aus-co2-zur-produktion-von-nahrungsmitteln-ohne-landwirtschaft/>